

Fonctionnement de la salle d'escalade

Ouverture de la salle

La salle d'escalade se situe au Gymnase Cordier qui appartient à la municipalité. Il y a donc un règlement intérieur présent dans celui-ci. La Mairie ne fait pas payer l'entrée de la salle. En revanche une assurance est obligatoire pour pouvoir y grimper, ce qui rend la licence obligatoire. Une exception est faite pour une première journée d'essai.

Toutes les personnes licenciées au CAF de Bagnères-de-Bigorre ont accès à cette salle durant les créneaux CAF que la Mairie nous attribue :

- **Lundi :**
 - 18h00 – 20h00 année impaire en septembre
 - 20h00 – 22h00 année paire en septembre
- **Jeudi :** 19h30 – 22h00
- **Samedi :** 08h00 – 13h00*
- **Dimanche :** 16h00 – 20h00*

** Sur ces créneaux, l'ouverture n'est pas systématique et les horaires varient selon les disponibilités des ouvreurs. Ils sont précisés la veille sur le groupe WhatsApp « Escalade CAF Bagnères ». L'absence de message sur le groupe signifie qu'il n'y a pas d'ouverture.*

Nous avons au total 5 clefs du gymnase qui sont nominatives et réparties à 5 bénévoles. Si aucune de ces 5 personnes n'est présente lors des créneaux ci-dessus, personne n'est autorisé à grimper.

Qui peut grimper ?

Sécurité et formation

Cette salle ne comprend que de l'escalade sur corde (pas de bloc). Il est donc nécessaire que les personnes ne connaissant pas les techniques de sécurité soient encadrées par des bénévoles identifiés à cet effet par le CAF – les encadrants – ou prennent des cours payants avec notre professionnel. **Les encadrants sont identifiables par le port d'un t-shirt ou d'un chasuble bleu ciel du CAF.**

Afin de garantir la sécurité de tous, nous faisons passer des niveaux d'autonomie :

- autonomie en moulinette
- autonomie en tête

Tout.e adhèrent.e n'ayant pas validé *a minima* le niveau autonomie en moulinette doit s'inscrire à une séance de validation par un bénévole avant de pouvoir grimper au gymnase sur les créneaux

du CAF. À défaut, il ou elle se verra refuser l'accès au mur d'escalade. Ces séances ont lieu en moyenne deux à trois fois par mois sur des créneaux variables afin de permettre à toute personne de s'y rendre. L'inscription se fait en ligne sur le site web du CAF.

Séance non encadrée

Les personnes qui ont la clef pour ouvrir le gymnase ne sont pas forcément encadrantes. Donc s'il n'y a aucun.e encadrant.e lors d'un créneau où la salle est ouverte, un message sur le groupe WhatsApp « Escalade CAF Bagnères » sera envoyé, et le créneau sera réservé aux personnes qui auront au moins validé leur autonomie en moulinette.

Personne non cafiste

Si vous désirez venir grimper avec une personne qui n'est pas licenciée au CAF, il est possible d'acheter une licence à la journée (5€) afin de pouvoir être couvert en cas d'accident. Pour ce faire, vous envoyez un message sur le groupe WhatsApp 24h avant de venir à la salle, afin que le responsable de la section escalade puisse vous faire la licence journalière.

Les enfants

Les enfants sont acceptés s'ils sont encadrés par leur parent. **Les règles de sécurité doivent être respectées en particulier en pied de voies ou les jeux sont interdits. Au-delà de deux séances, ils doivent être licenciés.**